



COMMUNE DE BOURAIL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2017
- 6^{ème} séance de l'année -

L'an deux mille dix-sept, le treize septembre à quatorze heures dix minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de madame le maire.

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : le 06 septembre 2017.

Etaient présents :

Mme Brigitte EL ARBIMaire et présidente de séance

Mmes ou MM. Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN,
Tony GILLES, Alima JEAN et Sylvano ABDELKADER Adjoint au maire

Mmes ou MM. Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE,
Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA Membres

Absentes excusées :

Mmes Jeannette AKARO et Sandra NEBOIPOU qui a donné procuration à M. Nadir BOUFENECHÉ.

Absents non excusés :

Mmes ou MM. Paul BELPATRONNE, Gilles GUEPY, Armelle NÉBOIPOU, Arnaud WUHRLIN, Edna BOUÉARAN, Isabelle GUÉRARD, Virginie YONG, Jacques HARRY, Lyshenka ARIIHOHOA et Mario BOUEARAN.

La présidente déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.121-14 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie ; madame Mairé NOZERAN est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité. Elle est assistée dans ses fonctions par monsieur René CREUGNET – secrétaire général de mairie et mesdames Claudia CLÉMEN et Doriane KABAR - agents de bureau, en qualité d'auxiliaires.

Il est fait lecture de l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 30 août 2017,
- Retrait TCA au GDPL Mwe Ara
- Habilitation du maire à ester en justice (c/o M. PINAULT)
- Convention entretien site de Téné
- Signature marché collecte ordures ménagères
- Appel d'offres marché ramassage scolaire 2018 – 2019 – 2020,
- Financement du Plan communal de sauvegarde
- Programme FER 2017
- Opération DETR 2017
- Attribution de subvention
- Réhabilitation du dépotoir
- Assainissement Bellevue/Ballande – CD 2017-2021
- DM 1 au budget assainissement 2017
- Subvention au budget assainissement 2017
- DM 2 au budget 2017
- Classement en VU des voies internes du lotissement Métiéda
- Compte-rendu de la délégation de signature consentie au maire.

2017.59 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 30 août 2017 est **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES VOIX**.

Les projets de délibérations sont soumis à l'examen et au vote ;

2017.60 – Retrait de Taxe Communale d'Aménagement

La discussion est ouverte ;

Le conseiller Nadir BOUFENECHÉ ne comprend pas pourquoi faire un cadeau de 1.182.568 f à la province Sud, car ce n'est pas le GDPL Mwe Ara qui doit payer mais le propriétaire de la case de Déva, alors que la commune de Bourail participe déjà financièrement à l'aménagement du domaine de Déva. Il signale par ailleurs que l'Association des Arabes n'en est pas moins imposée de TCA concernant l'extension du centre islamique de Nessadiou en cours de travaux ... Il estime que tout le monde doit être sur le même pied d'égalité au niveau des règles d'urbanisme.

La conseillère Gyslène DAMBREVILLE comprend le point de vue de M. BOUFENECHÉ dans la mesure où le centre islamique serait considéré comme un E.R.P. donc non assujéti à la TCA. Elle demande à l'assemblée de tenir compte de tout ce que la province finance pour le développement économique du domaine de Déva et les retombées que cela induit sur la commune de Bourail. Elle rappelle que le GDPL a été créé pour faire valoir et promouvoir la culture kanake et que la case représente ce fondement ; elle précise par ailleurs que la case est mise gracieusement à disposition du GDPL.

Le conseiller Julien BOANEMOI regrette qu'on ne parle de cette grande case que maintenant, alors qu'elle est le premier outil dans le cadre du protocole d'accord entre la SEM et le GDPL.

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

RETIRE la Taxe Communale d'Aménagement d'un montant de 1.182.568 francs due par le GDPL Mwe Ara pour la construction d'une case sur le domaine de Déva, entraînant ainsi la modification de l'autorisation de construire initiale.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBÉLIN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.61 – Action en justice

La discussion est ouverte ;

L'adjointe au maire Régina RIEU faisant référence à son point de vue exposé longuement en commission des finances le 6 septembre, demande le retrait de la présente délibération.

Le maire pense que, dans la mesure où le contrevenant n'a pas suivi les injonctions du Procureur de la République, il s'expose à des sanctions. Par ailleurs, le jugement de cette affaire permettra à la commune de se positionner sur toutes les constructions illégales sur la presqu'île de la Roche percée.

Le conseiller Patrick ROBÉLIN alerte sur le besoin d'adopter un cadre et des règles identiques pour tout le monde mais admet que c'est compliqué pour le secteur en question.

Le conseiller Nadir BOUFENECHÉ informe qu'il est arrivé dans une autre commune que la mairie ait été amenée à régulariser des constructions illicites, après que les contrevenants aient réglé ce qu'ils devaient...

Le maire ne veut pas prendre la responsabilité de régulariser une situation qui perdure depuis des dizaines d'années, que ses prédécesseurs n'ont pas su gérer !

L'adjointe au maire Régina RIEU propose, quand la situation météorologique sera préoccupante, de produire un arrêté d'évacuation de la presqu'île et le notifier à tous les habitants du secteur ; en cas d'insoumission à l'injonction de la mairie, les intéressés prendront leurs responsabilités.

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

HABILITE le maire à défendre la commune devant le Tribunal correctionnel de Nouméa, dans l'affaire l'opposant à Monsieur Bernard PINAULT au titre de la SCI les 2 rivières.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : Régina RIEU, Patrick ROBÉLIN et Gyslène DAMBREVILLE.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

2017.62 – Maintenance des infrastructures sises à Téné

La discussion est ouverte ;

Le conseiller Nadir BOUFENECHÉ demande que soit bien spécifié à qui incombe les différentes tâches et qu'un état des lieux rigoureux (notamment de la piste) soit fait après chaque foire de Bourail.

C'est pourquoi le maire préfère que les travaux, notamment concernant l'entretien de l'hippodrome, soient faits par des connaisseurs, pour le confort des professionnels.

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

HABILITE le maire à passer et signer une convention tripartite entre les associations « comité foire de Bourail » et « comité hippique de Bourail » et la mairie pour l'entretien du site de Téné.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBÉLIN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.63 – Collecte des ordures ménagères

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

HABILITE le maire, ou son représentant, à signer le marché de collecte des ordures ménagères pour les années 2018 à 2022 avec la société PACIFIQUE ENVIRONNEMENT SAS.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.64 – Ramassage scolaire

La discussion est ouverte ;

Le conseiller Nadir BOUFENECHÉ déplore les problèmes constatés dans les bus de ramassage scolaire et demande que la commune de Bourail contrôle le nombre de passagers à bord car il semblerait que les bus soient souvent en surcharge...

L'adjointe au maire en charge du secteur de l'enseignement – Madame Régina RIEU – souhaite que les régulatrices placées dans les bus par l'ASEA-NC fassent correctement leur travail en signalant toute anomalie à leur référent. C'est ainsi qu'elles doivent bénéficier de formations adéquates. Ce n'est pas au chauffeur de faire la « police » car ce dernier doit rester attentionné à la conduite.

La conseillère Dominique SALA n'admet pas que des chauffeurs roulent avec la porte du bus ouverte.

Le conseiller Patrick ROBELIN indique qu'auparavant la Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres contrôlait aussi bien le côté administratif que technique avant de délivrer l'autorisation de circuler.

Le conseiller Nadir BOUFENECHÉ propose d'ajouter une clause au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres obligeant le prestataire à remplacer les bus ayant une certaine ancienneté...

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

AUTORISE le maire à lancer un appel d'offres et signer le marché et toutes pièces se rapportant au service de ramassage scolaire pour les périodes scolaires couvrant les années 2018, 2019 et 2020.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.65 – Plan communal de sauvegarde

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ADOPTE le plan de financement de la réalisation du plan communal de sauvegarde de BOURAIL ainsi qu'il suit :
Montant de l'opération : 1.638.000 F.CFP

- | | |
|--|---------------|
| ▪ Subvention du Gouvernement de la NC..... | 655.200 F.CFP |
| ▪ Fonds propres | 982.800 F.CFP |

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.66 – Travaux d'électrification divers secteurs

La discussion est ouverte ;

Le conseiller Patrick ROBELIN : « Le souci de ce plan de financement, c'est que la Pointe VIDOIRE est sur le tapis depuis longtemps. Les riverains veulent être électrifiés mais ils ne veulent pas laisser circuler le public. Là, cela revient à donner le courant à des propriétés privées, alors que la commune aurait pu faire passer les réseaux sur une voie publique qui ressortirait par le wharf MONTAGNAT. »

Il est rejoint en ce point de vue par le conseiller Nadir BOUFENECHÉ.

L'adjoint au maire en charge de l'énergie – Monsieur Tony GILLES – signale que toutes les extensions concernent des particuliers et les servitudes sont pratiquement toutes privées.

Il rassure sur le fait qu'au niveau des demandes traitées, il n'y a pas de préférence ; les dossiers sont examinés par ordre d'arrivée.

« La mandature actuelle a hérité de beaucoup de routes ouvertes et non classées. Il faut avoir une vue d'ensemble et comprendre la position des propriétaires qui aspirent à une qualité de vie et à la tranquillité. »

Le conseiller Nadir BOUFENECHÉ : « On aurait dû négocier pour un accès libre sur le bord de mer, en échange de l'électrification. Il y a des résidences mais aussi des zones économiques ».

L'adjoint au maire en charge de l'énergie – Monsieur Tony GILLES – indique qu'un arrangement pourrait être passé avec la province Sud concernant le Domaine Public Maritime...

La conseillère Gyslène DAMBREVILLE répond qu'une étude est en cours concernant l'occupation du DPM, dans le but de permettre la libre circulation sur toutes les zones maritimes.

L'adjointe au maire Régina RIEU suggère de rediscuter avec les propriétaires de la Pointe VIDOIRE afin de permettre la libre circulation sur le bord de mer.

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ADOPTE le projet d'électrification de divers secteurs, soit 14 foyers, dans le cadre du programme d'intervention FER 2017, pour un montant total de 48.200.000 francs.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : Patrick ROBELIN et Gyslène DAMBREVILLE.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

2017.67 – Travaux de voirie

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ADOPTE le plan de financement de la construction d'un pont cadre sur le Chemin Rural n°30 (vallée TOURTE).
HABILITE le maire à engager les démarches administratives et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet investissement.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.68 – Attribution d'une subvention

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ATTRIBUE à l'association BOURAIL TOURISME une subvention de 8.000.000 de francs correspondant au solde de la subvention 2017 pour le fonctionnement du musée.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.69 – Réhabilitation de l'ancien dépotoir

La discussion est ouverte ;

Le conseiller Nadir BOUFENECHÉ déplore que les entreprises qui ont plus de 3 m³ de déchets ne soient pas autorisées à déverser au centre de tri et de transfert de Daoui et que beaucoup de déchets, tels les carcasses d'animaux, huiles de vidange, ect, ne soient pas pris en charge par les collectivités. Il suggère de créer une sorte de fédération qui s'occuperait de traiter tous ces déchets non pris en compte par les déchetteries communales, car lorsque la province Nord aura mis en place sa réglementation sur le traitement des déchets, de gros problèmes de pollution risquent de voir le jour. Il n'est pas contre d'interdire l'entrée de déchets spécifiques à la déchetterie à condition de proposer une alternative pour leur traitement. Il estime que les déchets produits dans une commune doivent être traités sur le territoire de cette collectivité.

Le 1^{er} adjoint en charge de l'aménagement communal – M. Glenn LÉONARD – indique que les carcasses d'animaux ne sont pas refusées mais doivent être débitées de manière à être contenues dans un sac poubelle.

Le maire indique que la commune n'est tenue de traiter que les ordures ménagères produites par les administrés. Les animaux morts peuvent être pris en charge par l'abattoir de l'OCEF à Baraoua. Néanmoins, la municipalité est consciente de la problématique et a abordé le sujet avec le SIVM Sud.

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

AUTORISE le maire à lancer un appel d'offres, signer le marché et avenants éventuels et toutes pièces se rapportant aux travaux de réhabilitation de l'ancien dépotoir de Daoui.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.70 – Travaux d'assainissement

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ADOPTE le projet relatif aux travaux d'études pour la pose du réseau d'assainissement du village (secteur Bellevue/Ballande) 2017, d'un montant de 5.000.000 de francs, subventionnés par le Contrat de Développement 2017/2021 à hauteur de 1,85 MF par l'État et idem par la province Sud.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.71 – Décision modificative au budget annexe Assainissement

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget annexe Assainissement 2017, portant les dépenses et recettes à la somme de 50.601.621 francs.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.72 – Subvention au budget annexe Assainissement

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ACCEPTE de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 10.000.000 F du budget principal 2017 au budget annexe Assainissement 2017.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.73 – Décision modificative au budget

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APPROUVE la décision modificative n°2 au budget 2017, portant le budget, en dépenses et en recettes, à la somme de 1.686.544.801 francs.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.74 – Classement de voies

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ;

CLASSE la voie interne du lotissement Métiéda constituée du lot n°11 d'une superficie de 16a 74ca, en Voie Urbaine n°73 ;

CLASSE la voie interne du lotissement Métiéda constituée du lot n°12 d'une superficie de 13a 91 ca, en Voie Urbaine n°74.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Glenn LÉONARD, Régina RIEU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Alima JEAN, Sylvano ABDELKADER, Marie-Victoire BODEOUAROU, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Julien BOANEMOI, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procuration : Sandra NEBOIPOU.

CONTRE : néant.

ABSTENTION : néant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2017.75 – Délégation de signature consentie au maire

Le maire rend compte aux membres du conseil municipal de la signature des permis de construire, arrêtés de division, lotissements, partages..., autorisations de voirie, baux et conventions pour la période de février 2017 à juillet 2017.


Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'ayant été déposée, la présidente remercie les élus présents et lève la séance à 16 heures 12 minutes.

La secrétaire de séance,

La présidente de séance,

Mairé NOZERAN

Brigitte EL ARBI



Approuvé à l'unanimité
en séance du 22 novembre 2017.

Les membres,

